

TARIFS ANNUELS 2026-2027

CONVENTION FINANCIERE

Les tarifs sont fixés par l'Association Scolaire forfaitairement et annuellement pour l'année scolaire, Ils tiennent compte des vacances et des périodes d'examen et incluent pour le collège les permanences du soir de 17h à 18h.

La contribution financière couvre les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale, projets éducatifs) et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

- Des frais administratifs et de gestion sont demandés au moment de l'inscription (50 € pour une nouvelle inscription et 30 € pour une réinscription). Ces frais ne sont pas déduits de la facture et non remboursés en cas d'annulation.
- Un acompte sera demandé lors de l'inscription et défalqué lors de la première facturation
- En cas d'annulation justifiée (mutation, orientation) avant le 15 juillet, l'acompte sera remboursé.
- En cas d'annulation après le 15 juillet, quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué.

Trois factures sont envoyées dans l'année: début octobre (42%), janvier (35%), avril (23%).

TARIFS POUR LES ELEVES NON BOURSIERS

	1 ^{ère} Facture	2 ^{ème} Facture	3 ^{ème} Facture	Total Annuel
Tarif Externe Collège	785 €	655 €	430 €	1 870 €
<i>Ajout Demi-Pension : 4 repas semaine (Lun/Mar/Jeu/Ven)</i>	<i>423 €</i>	<i>352 €</i>	<i>231 €</i>	<i>1 006 €</i>
Tarif DP Collège *	1 208 €	1 007 €	661 €	2 876 €
<i>Ajout de l'internat</i>	<i>1 591 €</i>	<i>1 325 €</i>	<i>872 €</i>	<i>3 788 €</i>
Tarif Interne Collège *	2 799 €	2 332 €	1 533 €	6 664 €
Tarif Externe Lycée	906 €	755 €	497 €	2 158 €
<i>Ajout Demi-Pension : 5 repas semaine (Lun/Mar/Mer/ Jeu/Ven)</i>	<i>513 €</i>	<i>428 €</i>	<i>280 €</i>	<i>1 221 €</i>
Tarif DP Lycée *	1 419 €	1 183 €	777 €	3 379 €
<i>Ajout de l'internat</i>	<i>1 528 €</i>	<i>1 273 €</i>	<i>836 €</i>	<i>3 637 €</i>
Tarif Interne Lycée *	2 947 €	2 456 €	1 613 €	7 016 €

* Tarif DP = Tarif Externe + Ajout Demi-Pension
 Tarif Interne = Tarif DP + Ajout de l'internat

TARIFS POUR LES ELEVES BOURSIERS

(Avant déduction du montant des bourses attribué (si procuration faite à l'Etablissement))

Se référer aux tableaux de plafonds de ressources page suivante afin de connaître votre échelon

➤ **COLLEGE :**

	1 ^{ère} Facture	2 ^{ème} Facture	3 ^{ème} Facture	Total Annuel
Echelon 1				
Tarif Externe Collège	785 €	514 €	388 €	1 687 €
<i>Ajout Demi-Pension : 4 repas semaine (Lun/Mar/Jeu/Ven)</i>	<i>423 €</i>	<i>352 €</i>	<i>231 €</i>	<i>1 006 €</i>
Tarif DP Collège *	1 208 €	866 €	619 €	2 693 €
<i>Ajout de l'internat</i>	<i>1 591 €</i>	<i>1 325 €</i>	<i>872 €</i>	<i>3 788 €</i>
Tarif Interne Collège *	2 799 €	2 191 €	1 491 €	6 481 €
Echelons 2 et 3				
Tarif Externe Collège	785 €	418 €	359 €	1 562 €
<i>Ajout Demi-Pension : 4 repas semaine (Lun/Mar/Jeu/Ven)</i>	<i>423 €</i>	<i>352 €</i>	<i>231 €</i>	<i>1 006 €</i>
Tarif DP Collège *	1 208 €	770 €	590 €	2 568 €
<i>Ajout de l'internat</i>	<i>1 591 €</i>	<i>1 325 €</i>	<i>872 €</i>	<i>3 788 €</i>
Tarif Interne Collège *	2 799 €	2 095 €	1 462 €	6 356 €

* Tarif DP = Tarif Externe + Ajout Demi-Pension

Tarif Interne = Tarif DP + Ajout de l'internat

➤ **LYCEE :**

	1 ^{ère} Facture	2 ^{ème} Facture	3 ^{ème} Facture	Total Annuel
Echelons 1 à 3				
Tarif Externe Lycée	906 €	636 €	460 €	2 002 €
<i>Ajout Demi-Pension : 5 repas semaine (Lun/Mar/Mer/ Jeu/Ven)</i>	<i>513 €</i>	<i>428 €</i>	<i>280 €</i>	<i>1 221 €</i>
Tarif DP Lycée *	1 419 €	1 064 €	740 €	3 223 €
<i>Ajout de l'internat</i>	<i>1 528 €</i>	<i>1 273 €</i>	<i>836 €</i>	<i>3 637 €</i>
Tarif Interne Lycée *	2 947 €	2 337 €	1 576 €	6 860 €
Echelons 4 à 6				
Tarif Externe Lycée	906 €	522 €	426 €	1 854 €
<i>Ajout Demi-Pension : 5 repas semaine (Lun/Mar/Mer/ Jeu/Ven)</i>	<i>513 €</i>	<i>428 €</i>	<i>280 €</i>	<i>1 221 €</i>
Tarif DP Lycée *	1 419 €	950 €	706 €	3 075 €
<i>Ajout de l'internat</i>	<i>1 528 €</i>	<i>1 273 €</i>	<i>836 €</i>	<i>3 637 €</i>
Tarif Interne Lycée *	2 947 €	2 223 €	1 542 €	6 712 €

* Tarif DP = Tarif Externe + Ajout Demi-Pension

Tarif Interne = Tarif DP + Ajout de l'internat

PLAFONDS DE RESSOURCES ELEVES BOURSIERS

➤ COLLEGE :

PLAFONDS DE RESSOURCES BOURSES DE COLLEGE

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024

Nombre d'enfants à charge	<i>Echelon 1</i>	<i>Echelon 2</i>	<i>Echelon 3</i>
1	18 130	9 800	3 458
2	22 313	12 062	4 256
3	26 497	14 324	5 054
4	30 680	16 586	5 852
5	34 865	18 847	6 650
6	39 048	21 109	7 448
7	43 232	23 371	8 246
8 ou plus	47 416	25 632	9 044

➤ LYCEE :

PLAFONDS DE RESSOURCES BOURSES DE LYCEE

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024

Nombre d'enfants à charge	<i>Echelon 1</i>	<i>Echelon 2</i>	<i>Echelon 3</i>	<i>Echelon 4</i>	<i>Echelon 5</i>	<i>Echelon 6</i>
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248

- Pour chaque nouvel élève, 5€ seront facturés pour l'achat du badge d'entrée-sortie et de restauration.
En cas de perte, ce badge peut être racheté au service comptabilité au moment des récréations.
- Prix unitaire du repas : 7,90 € pour tous les élèves externes (7,40 € pour le repas du mercredi des élèves demi-pensionnaires du collège).
Les élèves demi-pensionnaires du Collège qui voudraient prendre le repas du mercredi ainsi que tout élève externe voulant manger le midi quel que soit le jour, devront créditer leur carte sur ecoledirect.fr ou à la comptabilité au moment des récréations.
- Pour chaque élève et pour l'année, il est demandé 95 € pour couvrir les divers frais annexes : Agenda, cahiers exercices, sorties théâtre, cinéma, assurance etc.... Ce forfait ne comprend pas les voyages scolaires ainsi que d'éventuelles options telles que le BIA (Brevet initiation aéronautique), la certification anglais Cambridge...
- Dès son entrée à l'Institution, chaque élève est assuré par un contrat global (scolaire et extra-scolaire, du 1 Septembre au 31 Aout), vacances scolaires incluses.
- Cotisation APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre) participe à la vie de l'établissement et assure de nombreux services (aides diverses pour sorties scolaires...). Pour en bénéficier, il est donc nécessaire d'y adhérer. La cotisation comprend une part départementale par famille (14.95 €) et une part établissement par famille (8.05 €). Si une famille ne veut pas adhérer à l'Apel, elle devra fournir un courrier en ce sens lors de la première facturation. C'est l'Apel du Var qui procèdera alors au remboursement
- Un chèque de 100 € de caution pour le prêt des livres scolaires sera à donner le jour de l'inscription. Celui-ci ne sera pas encaissé et sera détruit en fin d'année scolaire après la restitution de la totalité des livres prêtés (les dégradations seront facturées). Si vous ne disposez pas d'un chéquier, il faudra fournir une attestation vous engageant à régler le montant des livres non restitués ou détériorés si tel est le cas en fin d'année.
- Les familles ayant plusieurs enfants dans l'Etablissement, bénéficient d'une réduction de leurs contributions familiales (20% pour le 2ème enfant, 25% pour le 3ème, 30% pour le 4ème).
- Les absences justifiées par un certificat médical, qui dépassent 5 jours consécutifs peuvent donner droit à un remboursement des repas non consommés.
- Les changements de régimes (Ext, DP et Interne) ne sont acceptés qu'avant chaque période de facturation : Ainsi les familles devront prévenir les services comptables par écrit au plus tard en Septembre pour la facturation d'octobre, Décembre pour la facturation de Janvier et Mars pour Avril.
- Les départs anticipés volontaires sans raisons médicales ou déménagement ne pourront donner droit qu'au remboursement des repas non consommés. La scolarité restera due ainsi que la facturation des nuits pour l'internat.

REGLEMENT:

Les factures sont payables :

- ✓ Dès réception de celle-ci, par chèque bancaire à l'ordre de : « INSTITUTION SAINTE-MARIE ».
- ✓ Espèces au service comptabilité qui vous délivrera un reçu.
- ✓ Mensuellement, par prélèvement automatique :

(Facture d'octobre divisée par 3 ; facture de Janvier / 3 ; et Avril / 2). Soit 8 prélèvements dans l'année scolaire tous les 15 du mois, d'Octobre à Mai inclus.

Pour cela il faut remplir une demande de prélèvement SEPA qui vous sera donnée en joignant un I. B. A.N.

- ✓ Par virement bancaire : CIC LA SEYNE : FR76 1009 6180 7200 0860 1390 127
- ✓ Par Carte Bleue sur le site EcoleDirect.fr

Impayés :

L'établissement se réserve le droit d'entamer toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

En cas de difficultés financières, prendre rendez-vous avec la Cheffe d'établissement qui étudiera, à l'appui des justificatifs fournis par chaque famille, toute situation particulière nécessitant une aide financière complémentaire. Il n'y a pas de tacite reconduction.